



« d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une étoile d'argent »

Le petit journal de Pandrignes

N°31 – Septembre 2025

Le mot de votre Maire

Voici le dernier petit journal de l'équipe municipale actuelle.

Une partie d'entre nous souhaite poursuivre son engagement au-delà du mois de mars, d'autres font le choix de s'orienter vers d'autres activités. L'essentiel est que chacun trouve sa place et soit satisfait de ses choix. Pour ma part, après quatre mandats (conseillère, adjointe, maire), j'estime qu'il est l'heure d'opter pour d'autres orientations. Ne plus être maire me permettra à l'avenir de défendre mes idées en toute liberté. Sachez que j'ai beaucoup appris au contact de chacun, que j'ai apprécié de m'investir dans notre commune où la majeure partie des habitants partage des valeurs de respect et de justice auxquelles je suis très attachée.

Durant ce mandat, nous avons appris à travailler ensemble en faveur des habitants de Pandrignes et en tenant compte des contraintes de plus en plus nombreuses que rencontrent les communes. Le discours « parisien » est loin des réalités du terrain, et parfois même en Corrèze, on est un peu « hors sol ». Pour autant quel plaisir de rencontrer encore dans nos services préfectoraux et départementaux, des agents experts, sérieux, efficaces, ayant du bon sens ! Quelle

joie également d'arpenter nos routes et nos chemins avec des intervenants motivés et constructifs. Depuis le bilan mi-mandat, voici quelques-unes de nos réalisations : Réfection des toilettes extérieures à la salle polyvalente, création d'une journée à la mémoire de Gabriel Dubois et Marc Schwartz le 4 juillet et inauguration du pupitre dédié à ce dernier, réfection du système électrique des cloches de l'église, isolation d'une pièce de l'appartement du 1er étage, changement de la porte de la mairie pour plus de clarté et d'isolation. En voirie, les travaux ont permis d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales à Gibiat, de refaire une partie de la voie communale de l'église et des abords de la salle polyvalente. Enfin, nous avons donné suite à toutes les sollicitations des habitants lorsqu'elles se sont exprimées en mairie ou en d'autres lieux lors des commémorations, réunions publiques, rencontres festives, rendez-vous au domicile.

A Pandrignes, nous avons essayé de régler les problèmes avec bienveillance. D'autres feront davantage, j'en suis sûre et c'est l'objectif vers lequel une commune doit tendre. Faire au mieux de ce qu'il est possible de faire.

Notre agent communal

Vous avez certainement déjà croisé Nicolas Chazalviel qui est embauché comme adjoint technique depuis le départ de Franck Barrière le 1 er Avril. Il effectue les travaux d'entretien voirie et bâtiments sur notre commune chaque matin de la semaine. Nicolas était auparavant à Clergoux après une première partie de carrière dans un tout autre domaine : la boucherie. Nous espérons qu'il se plaira à Pandrignes.



Synthèse conseil municipaux 2024/2025

Séance du 12 décembre 2024

Four à pain de Courbiat : le sujet sera étudié lors de la réunion publique du 20 mars 2025.

DETR : Le projet de réparation et mise aux normes du système électrique des cloches de l'église sera présenté à l'Etat pour subvention.

Voirie : curage des fossés par l'entreprise Pompier validé.

Protection sociale complémentaire, risque prévoyance. Le conseil valide une participation de la commune égale à 50 % de la cotisation des agents.

Contrat prévoyance

Le conseil retient à l'unanimité la proposition de contrat de la CNP pour une durée d'un an et autorise Mme le Maire à signer les contrat CNP. Il accepte à l'unanimité que la gestion du contrat CNP soit confiée au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze et autorise Madame le Maire à signer la convention de gestion renouvelée chaque année.

Séance du 3 Avril 2025 :

Chemin de Gibiat : Madame le Maire étant concernée, elle quitte la séance. Thierry Dubois, 1^{er} adjoint agissant par délégation suivra ce dossier. Après échanges et discussion, le conseil municipal constate la désaffection du chemin rural, décide de lancer la procédure de cession des chemins et demande au premier adjoint d'organiser l'enquête publique sur ce projet.

Ouverture de poste : L'agent communal est en disponibilité à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée de 5 ans. Il est nécessaire d'assurer son remplacement et de créer administrativement un poste. Il est décidé la création à compter du 1^{er} juin 2025 d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique de deuxième classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 20 h/Semaine.

Affaires financières :

Le Compte de gestion du receveur exercice 2024 est approuvé par le conseil municipal.

Compte administratif 2024 : Monsieur Jacques Dubois présente les résultats :

Section fonctionnement

Recettes

Le niveau des recettes est en diminution du fait d'une baisse de la location de la salle polyvalente et du fléchissement de la dotation de péréquation.

soit 137791.75 pour 2024 contre 144374.10 pour l'exercice 2023.

Dépenses

2024 : 127305.64

2023 : 112378.34 €

Les frais de personnel sont en légère hausse de 39927€ à 42632€ (octroi d'une prime pouvoir d'achat et recensement).

L'électricité reste un pôle important 5000€.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement sont en augmentation notamment concernant la voirie.

L'excédent global de clôture est correct.

Endettement faible avec un emprunt qui a pour échéance 2027.

Taux d'imposition 2025 :

Madame le maire rappelle la situation financière de la commune arrêtée au 31 Décembre 2024.

Elle présente la situation financière 2025 en tenant compte des nouvelles données notamment de la revalorisation des bases de 1.7%.

Elle indique que l'obligation faite aux communes d'opter pour le compte financier unique (CFU) est sans contrepartie financière de l'Etat. La mise en œuvre du CFU s'élève à 840€ la première année. La maintenance sera d'environ 456€ pour chaque exercice.

Compte tenu de cet élément, le conseil municipal après échanges et discussion, décide à l'unanimité, une augmentation de la taxe d'habitation de 7.34 à 7.87%.

Taxe foncière bâtie	30.62
Taxe foncière non bâtie	72.04
Taxe d'habitation	07.87

Vote du budget primitif 2025 :

Section fonctionnement

Recette

Le niveau de recettes reste stable car les dotations sont quasi identiques à noter une légère hausse de la taxe d'habitation de 7.34 à 7.87%.

Dépenses

Recours au service de remplacement du CGCT pour 3 mois (remplacement de l'agent titulaire parti en disponibilité).

Section d'investissement

Le niveau d'investissement est faible cette année. Pas de besoins importants recensés.

Pas de nouvel endettement sur cet exercice.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025

Séance du 10 juillet 2025 :

Transmission dématérialisée des documents au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

Par délibération en date du 14 septembre 2024 le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à conventionner avec le représentant de l'État dans le cadre de la transmission dématérialisée des documents. Il opte pour le dispositif iXBus. Il charge Madame le Maire de procéder aux démarches.

Four à pain de Courbiat

Madame le Maire rappelle l'historique des différentes démarches.

La seconde réunion publique s'est tenue le 26 juin après une large communication. Compte-tenu des difficultés d'accès, de l'absence de devis pour chiffrer les travaux, de la très faible participation des habitants lors de la seconde réunion, la proposition de chaque participant est de sécuriser l'endroit et de démolir le four. Le conseil municipal charge madame le Maire de contacter les entreprises de démolition afin de présenter des devis.

Cloches de l'église

Les travaux des cloches ont été effectués cependant Monsieur Honore note une fissure dans la cloche principale. Il a procédé aux ajustements nécessaires.

Portail de la place de l'église

Derrière le monument aux morts, le garde-corps s'arrête à environ un mètre soixante du mur de l'église afin de permettre le passage d'un tracteur dans le pré contigu. L'installation d'un portail à cet endroit sécuriserait la cour devant l'église. Madame le Maire présente le devis de l'entreprise David qui a déjà réalisé les garde-corps. Monsieur J. Dubois souhaite d'autres précisions, il prendra contact auprès de l'entreprise David. La décision est reportée au prochain conseil.



Mise aux normes du système électrique (subvention DETR) par l'entreprise HONORE.



Centre de ressources nature et environnement de Pandrignes

MODALITÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Ce centre sans internat est à la disposition des classes des cycles II et III des écoles publiques :

- ▶ situées dans un secteur géographique délimité par une durée de transport maximale d'une demi-heure autour de Pandrignes.
- ▶ qui souhaitent développer des projets à dominante scientifique, basés sur l'étude de la nature et de l'environnement.

L'activité du centre est le fruit d'un partenariat entre l'inspection de l'éducation nationale de Tulle Dordogne, la Ligue de l'enseignement FAL19, la municipalité de Pandrignes et la ville de Tulle.

INTERÊTS DU CENTRE

Composé de milieux très variés (bois, prairies, ruisseaux, mares,...), le site présente un intérêt remarquable permettant d'observer les différents écosystèmes de notre territoire. Il permet la pratique de démarches scientifiques concernant "la diversité du vivant et ses interactions", "les êtres vivants dans leur environnement", "la mise en pratique des notions d'éco-gestion",...

Explorer, connaître, comprendre ne sont que les préliminaires d'une véritable éducation à, par et pour l'environnement, dont la finalité est de susciter des comportements, une manière d'être et d'agir vis-à-vis de celui-ci.

LOCAUX ET CAPACITE D'ACCUEIL

Les locaux sont ceux de l'ancienne école, mis à disposition par la commune, réaménagés et équipés. La salle de classe du centre est dotée de divers outils pédagogiques, notamment numériques (TBI, tablette numérique,...).

Il est judicieux de limiter à 27 le nombre d'élèves accueillis.

DEPLACEMENTS

Il se font en car pour une activité au centre entre 9h et 15h30/16h, selon les situations. L'ensemble de la journée, transport compris, se déroule dans le cadre de l'horaire habituel de la classe.

Pour les écoles de Tulle : la société FAURE est sollicitée par la caisse des écoles.

Pour les classes (hors Tulle) : l'organisation et le coût du transport sont assumés par l'école.

PERIODES D'OUVERTURE DU CENTRE

Un séjour au centre s'entend sur 2 jours complets consécutifs. Toute autre demande sera examinée du point de vue de son intérêt pédagogique et sera soumise à l'aval de l'IEN Tulle Dordogne.

AUTOMNE : à compter du 25 septembre 2025, jusqu'à mi-novembre.

PRINTEMPS : à compter du 9 mars 2026, jusqu'au 26 juin 2026.

ENCADREMENT

En règle générale, l'animateur (trice) nature de la FAL19 intervient 2 demi-journées par séjour. L'encadrement de l'ensemble des activités de la journée reste cependant sous l'entièr responsabilité de l'enseignant de la classe.

Afin de faciliter le déroulement de votre séjour, une personne en service civique (FAL) est présente sur le site toute la journée. Elle vous accompagnera au mieux pour la réalisation de vos ateliers (mise à disposition de documents pédagogiques, préparation du matériel de science,...).

ATTENTION : cette personne ne compte pas dans le taux d'encadrement pour l'accompagnement en bus.

RESTAURATION

Le repas est prévu à 12h15 et la classe doit avoir quitté la salle de restauration aux environs de 13h00.

Le moment du repas est un temps fort de convivialité, mais également de respect et d'éducation citoyenne.

TARIFFS : Les repas du midi sont à la charge des familles et des adultes qui accompagnent (modalités détaillées au dos de cette feuille).

Ordures ménagères

Les travaux pour les colonnes enterrées du bourg sont terminés et les containers sont opérationnels. Les bacs quatre roues en proximité ont été retirés.

Les plateformes du Courbiat et de Gibiat ont été réalisées. Elles recevront les nouvelles colonnes au fur et à mesure des livraisons.



Pour les trois sites, quatre sortes de tri : Papier, verre, emballages et ordures ménagères. La colonne ordures ménagères sera équipée de cartes d'accès pour l'enregistrement des passages servant à la facturation ultérieure.

Avec ce petit journal nous vous remettons un sac jaune pour mettre vos emballages. Des guides de tri sont disponibles en mairie sous forme de magnétites. Le calendrier reste inchangé :

2026 : année pédagogique avec distribution des cartes d'accès,

2027 : facturation pédagogique sur les données 2026

2028 : facturation réelle sur les données de 2027.

Joel Dumond, conseiller municipal et Nicolas Chazalviel, agent technique

Éclairage public de Pandrignes

A l'instar de tout consommateur, les communes subissent une flambée des prix de l'électricité depuis plusieurs années. A la suite de ce constat, la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie (FDEE) de la Corrèze a mis en place un vaste plan de changement des lampadaires vétustes par des éclairages LED plus économiques. Pour la commune 9 luminaires sur 19 ont été concernés par ces travaux. Pandrignes est une des communes ayant le plus bas nombre de luminaires. Le montant de ces travaux s'élève à 5300 € HT mais la participation de la commune est seulement de 1430 € après les différentes aides de la FDEE et du Département.

En complément de la pose de ces 9 LED, une tranche de coupure en pleine nuit a été possible sur les nouveaux lampadaires. Mais, comme vous l'avez peut-être remarqué, il y a des différences d'allumage d'un endroit à l'autre dues à la période de l'installation des luminaires et ceux-ci bien qu'ils soient tous en LED.

Premier cas : Pour les 4 lampadaires du bourg et les deux de la maison des associations pilotés par des armoires électriques : allumage au crépuscule, coupure à 23 heures, rallumage à 6 heures, coupure à l'aube.

Deuxième cas : Pour les 6 luminaires en LED (changés en 2017 et 2019 – 3 chaque année) pas de possibilité de coupure de nuit : allumage au crépuscule, coupure à l'aube.

Troisième cas : Pour 8 des 9 luminaires dernière génération (1 est concerné par le premier cas) : allumage au crépuscule, coupure à 23 heures, rallumage à 6 heures, coupure à l'aube. Ces lampadaires sont à l'horaire d'hiver. Au passage à l'horaire d'été il n'est pas possible de les modifier d'où un décalage d'une heure.

C'est ainsi que dans un même village, on peut avoir un éclairage public différent. Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Joël Dumond.

Rendez-vous à la fête votive

La fête se déroulera le dimanche 5 Octobre 2025. Une centaine d'exposants sont attendus. Au programme l'épicerie de CHAMPEGU avec ses divers produits régionaux à la vente (pâté de pommes de terre, saucisses, boudins, tourtous et les fromages Bleu d'Auvergne, Saint Nectaire, Cantal et le pain cuit dans le four de Gibiat).

À midi sera servi dans la salle polyvalente, le traditionnel repas (tête de veau et petit salé).

Une animation musicale est prévue durant cette journée.

Cette fête organisée par le foyer rural de Pandrignes sera comme tous les ans un moment de convivialité et de partage dans notre commune.

Le 42ème rallye

Le rallye tout terrain a eu lieu les 5 et 6 juillet par un temps agréable. Les 151 concurrents répartis comme suit : 4x4 : 70, 4x2 : 37, quads 23 et motos 21 ont pu profiter du circuit de nuit. Après une courte nuit pour certains, la promenade du dimanche matin les a amenés au casse-croûte apprécié de tous. Les concurrents et les spectateurs ont terminé la matinée par un repas avec au menu : Salade niçoise, Poulet à la crème sauce forestière, fromage et tarte aux pommes pour 400 gourmands. L'épreuve de l'après-midi a attiré de nombreux spectateurs venus soutenir les concurrents pour le passage du « goya ». Cet après-midi s'est terminé avec les résultats par catégorie.

Nous remercions tous les concurrents de leur participation et leur disons à l'année prochaine.



La sculpture à la Mairie faite par Jacques Tramond, entourée des élèves des classes vertes.

Municipales 2026 :

Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants à partir des élections municipales de mars 2026.

Elle répond à trois objectifs :

- Harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres.
- Renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes.
- Répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire pluri-nominal :

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, pluri-nominal, à deux tours. Le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel :

Le mode de scrutin est identique dans toutes les communes. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. **Il n'est donc plus possible d'ajouter ou supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.**

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Pour notre commune

Nombre de candidats par liste paritaire

Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats.

Rappel pour voter :

Vous devez vous inscrire au plus tard le 6ème vendredi qui précède le 1er tour. Ce délai est reporté au 10e jour avant le 1er tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

Pour être candidat :

- Être français ou ressortissant de l'Union européenne ;
- Avoir 18 ans révolus au jour du scrutin
- Avoir satisfait aux obligations militaires
- Être électeur de la commune
- Être candidat dans une seule circonscription électorale.

Avenir et télécoms



Dans un courrier reçu le 7 juillet 2025, Orange nous informe officiellement que notre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot 5 de fermeture du réseau cuivre dont la date de fermeture technique interviendra **en 2029**. L'ensemble des services cuivre seront alors arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible : fibre optique, réseau de très haut débit et satellite.

Le problème des lignes vandalisées récemment dans la commune a pu déjà conduire certains d'entre vous à renoncer au réseau cuivre. Pour tous les autres habitants concernés, nous vous conseillons de prendre conseil auprès de votre opérateur sans trop tarder pour trouver le système qui correspondra le mieux à vos besoins.

Le feu et sa réglementation sur la commune

Activités	Période verte Du 1er juin au 30 juin Du 1 ^{er} octobre au 14 février	Période orange Du 15 février au 31 mai Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	Période de rouge, instaurée par arrêté préfectoral
Lâcher de lanternes volantes			
Brûlage de résidus végétaux (hors enclos d'habitation)		Si la parcelle est dépourvue d'une habitation ou d'une annexe de plus de 50 m ² , constitue un parc ou un jardin d'agrément 	Dérogation possible pour les professionnels auprès de la DDT
Travaux générant des risques de feu		Si présence de dispositif de sécurité 	Mais, pour les professionnels après déclaration des travaux auprès de la mairie et du SDIS
Usage du feu au titre de la protection des cultures contre le gel			
Brûlage de végétaux sur pied, écoubage		Sauf à des fins de mesures de prévention des incendies de forêts 	Sauf à des fins de mesures de prévention des incendies de forêts
Brûlage de végétaux ou bois de construction au titre de la prophylaxie		Seulement les professionnels 	Dérogation possible pour les professionnels auprès de la DDT
Feux d'artifice		Dérogation possible de la mairie ou de la préfecture selon les cas 	Dérogation possible de la mairie ou de la préfecture selon les cas
Feux festifs (feux de Saint-Jean, feux de joie, feux de camps) et Feux de loisirs (barbecue, ménage,...)		Distance minimum à respecter : 30 m des zones boisées Mais, à l'intérieur des enclos d'habitats régulièrement entretenus	Dérogation possible de la mairie après avis du sdif, en zone découverte et à 30 m minimum d'une zone boisée Mais, à l'intérieur des enclos d'habitats régulièrement entretenus

Chiens dangereux et/ou errants

L'article L. 211-19-1 du Code rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques comme les animaux sauvages apprivoisés. Confronté à des chiens ou chats errants, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et d'un pouvoir de police spéciale que lui confère le Code rural.

Pour rappel : les chiens qui circulent sur la voie publique doivent être attachés ou à portée de voix de la personne qui en est responsable.

L'article 211 du code rural est ainsi rédigé :

« Art. 211. - Si un animal est susceptible, compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire, de sa propre initiative ou à la demande de toute personne concernée, peut prescrire au propriétaire ou au gardien de cet animal de prendre des mesures de nature à prévenir le danger.

« En cas d'inexécution, par le propriétaire ou le gardien de l'animal, des mesures prescrites, le maire peut, par arrêté, placer l'animal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci. Les frais sont à la charge du propriétaire ou du gardien. *La suite de l'article de loi est à retrouver sur le site légifrance.fr.*

Autres petits rappels :

- *Les travaux de bricolage et jardinage avec appareils motorisés sont autorisés :*
 - *les jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h et 14 h30 à 19 h*
 - *les samedis : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.*
 - *les dimanches et jours fériés : uniquement de 10 h à 12 h.*
- *Permanence de Madame le Maire :* Samedi matin sur rendez-vous. 07.69.71.67.38
- Horaires de la mairie : Lundi : 13 h 00 – 16 h / Mardi et Jeudi : 9 h – 12 h.
- **Site internet :** <https://pandrigues.tulleagglo.fr> Contact téléphonique : 05/55/26/29/17

Etat civil

Décès

Yvette Noillac-Fremaux, décédée le 16 juillet 2025 inhumée à Pandrigues.

Pierre Charbonnel, décédé le 11 juin 2025, inhumé à Pandrigues.

Annie Ratajezyk née Vieillefond décédée le 30 août 2025 inhumée à Pandrigues.